

# Conditions Générales « Location de meublés saisonniers »

## Tarifs

Les tarifs sont indiqués en Euro TTC. Ils comprennent la mise à disposition du logement ainsi que la taxe de séjour mais n'incluent pas les services optionnels.

Le tarif de location inclut :

- la **fourniture du linge de maison** (draps, linge de toilette, peignoirs).  
Renouvellement hebdomadaire pour les séjours supérieurs ou égaux à 7 nuits.
- la **prestation ménage hebdomadaire pour les séjours supérieurs ou égaux à 7 nuits** (sauf la vaisselle et les ordures ménagères).
- un **accès internet en Wi-Fi**.
- les **charges d'électricité et d'eau dans la limite d'un « usage normal »**. La consommation d'électricité est incluse dans les tarifs dans les limites suivantes : 100kw par jour, la consommation d'eau dans les limites suivantes : 0.35m<sup>3</sup> par personne et par jour. Tout dépassement abusif de ces forfaits pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire déduite de la caution.

## Réservation

- **Demande de pré-réservation :**
  - par mail à : [contact@suiteandspa-21.com](mailto:contact@suiteandspa-21.com)
  - par téléphone : 06.64.45.07.81

Nous vous confirmerons ensuite la disponibilité du logement aux dates demandées.

- **Option de réservation :**

**Par Paypal :** En réservant directement sur le site et en choisissant le paiement de l'acompte par Paypal, vous serez redirigé vers le site de Paypal pour régler directement l'acompte de 100% en ligne. Ce mode de paiement vous garantit un paiement fiable et 100% sécurisé.

**Par chèque :** Vous avez **72h** pour nous **envoyer le règlement d'un acompte de 100%** de la valeur totale du séjour, par chèque, à compter de la date de confirmation de disponibilité, que vous recevrez par mail sitôt la demande de réservation effectuée sur notre site. L'ordre du chèque et l'adresse d'envoi vous seront communiqués dans ce mail. Passé ce délai, votre demande sera considérée comme nulle.

- **Confirmation de réservation :**

Après réception du règlement de l'acompte de 100%, **nous vous confirmerons votre réservation par mail**, en vous indiquant l'ensemble des éléments à fournir le jour de votre réservation ainsi que les modalités d'accueil.

## Modification des dates – Annulation- Résiliation en cours de séjour

- **Modification des dates de séjour :**

La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location.

Sauf accord des deux parties, toute modification de dates sera considérée comme une annulation.

En cas de force majeure ou de circonstances imprévues telles que inondations, rénovations obligatoires, pannes des équipements etc, le propriétaire se réserve le droit d'annuler la réservation, l'acompte versé par le locataire lui sera remboursé, sans dédommagements compensatoires.

La réservation n'est pas cessible.

- **Annulation :**

Toute annulation de séjour devra faire l'objet, par le locataire, d'un mail avec accusé de réception, adressé à : [contact@suiteandspa-21.com](mailto:contact@suiteandspa-21.com)

**Conditions**

- Entre 0 et 14 jours avant l'arrivée : le propriétaire conservera l'intégralité de l'acompte versé par le locataire.
- Entre 15 et 21 jours avant l'arrivée : le propriétaire conservera 50% de l'acompte versé par le locataire.

Nous pouvons conserver les arrhes dans le cas où vous réservez une autre date (durée maximum d'un an) à condition que l'annulation intervienne maximum 21 j avant l'arrivée.

- **Résiliation en cours de séjour :**

La durée du séjour est celle prévue dans le contrat de location. Sauf accord des deux parties, le propriétaire conservera l'intégralité du prix de la location dû, jusqu'au terme du séjour.

**Aucun** remboursement ne pourra être effectué s'il y a un départ anticipé par rapport à la date de départ prévue initialement.

A défaut d'un paiement à son échéance ou du non-respect des conditions d'utilisation du bien loué, le contrat de location peut être résilié de plein droit par le propriétaire, sans indemnisation ni compensation.

## **Arrivée et Départ**

Les heures d'arrivée et de départ sont stipulées sur le site et dans le mail de confirmation de réservation. Pour la **remise des clés**, nous vous attendrons sur place à l'adresse et à l'heure de rendez-vous indiquée. En cas de retard, nous vous remercions de nous communiquer l'heure de votre arrivée dès que possible. Un numéro de téléphone sera joint à la confirmation, vous permettant de prévenir d'un retard d'arrivée, ou de convenir d'un autre horaire de rendez-vous.

Accueil tardif : un supplément de 30 € vous sera demandé pour un accueil après 20 heures.

## **Remise des clés – Contrat de location - Etat des lieux**

A son arrivée, le locataire devra remettre les documents suivants au propriétaire pour la remise des clés et la mise à disposition du logement :

- Le **règlement du solde** du séjour en espèces
- Un **chèque de caution d'un montant de 500 euros**
- Une **copie d'une pièce d'identité** et la **présentation d'une pièce d'identité** en cours de validité (En cas de non présentation de la carte d'identité, la location pourra être refusée à la décision du propriétaire).

Sur place, le **contrat de location** est signé par les deux parties en deux exemplaires, un pour le locataire, l'autre pour le propriétaire.

**L'état des lieux et l'inventaire seront signés à l'arrivée des locataires.** En cas de différence(s) constatée(s) entre cet état des lieux/inventaire et la réalité, le locataire pourra contacter le propriétaire par téléphone au 06.64.45.07.81 pour l'en avertir au plus tard 2h après son arrivée. A défaut d'appel, le locataire sera considéré comme ayant accepté l'état des lieux et inventaire.

Au départ du locataire, un état des lieux sera effectué et donnera lieu, en cas de différences constatées avec l'état des lieux initial, à la facturation des dégradations ou objets emportés. Les dégradations ou emports illicites feront l'objet d'un débit sur caution du client qui donne d'ores et déjà son accord conformément aux dispositions.

## Caution

Le jour de la remise des clés, un **chèque de caution (non encaissé) d'un montant de 500 euros** sera remis au propriétaire. **Le chèque de caution est restitué le lendemain en main propre à l'heure de départ initialement prévue du locataire,** si aucune dégradation n'est constatée. En cas de départ anticipé, le locataire devra en informer le propriétaire afin de définir les modalités de restitution (remis en main propre, ou sous 72h l'envoi de la photo du chèque de caution déchirée par MMS ou par mail, ou laisser une enveloppe timbrée avec vos coordonnées).

**Le locataire est tenu de laisser les équipements et installations en parfait état de fonctionnement.** Dans le cas contraire, le coût de remise en état de la location et/ou des équipements et installations restera à la charge du locataire.

Tout solde éventuel de cette caution, déduction faite du coût des travaux ou du coût de remplacement du bien endommagé ou manquant, sera restitué par le propriétaire au locataire au plus tard 90 jours après la fin du séjour. Le propriétaire justifiera, à la première demande du locataire, de toutes sommes déduites de la caution ou réclamées à ce titre en sus de la caution.

## Règles d'occupation de l'appartement

Cet appartement proposé à la location a une **capacité maximale d'accueil de 2 personnes** et ne peut en aucun cas être dépassée. Toute personne appelée à occuper, pour tout ou partie du séjour, les lieux loués doit être déclarée par le locataire et sous sa seule responsabilité, dans le contrat de location.

De par sa disposition, atypique et son équipement spa, cet appartement ne peut pas accueillir les enfants de moins de 16 ans. La présence d'un adulte est obligatoire pour les enfants âgés de 16 à 18 ans. Si un mineur venait à l'occuper, avec l'accord du propriétaire, il doit être déclaré dans le contrat de location, il doit être impérativement être accompagné d'un adulte, être sous sa responsabilité, celui-ci devant à l'entrée des lieux justifier d'un lien de parenté.

Le logement est occupé à des fins d'habitation, avec les personnes nommées dans le contrat de location. Il ne peut être utilisé pour une activité professionnelle, en salle des fêtes ou pour l'exercice d'une activité contraire à la loi Française et aux bonnes mœurs.

**Il est interdit de déranger le voisinage.** L'utilisation de la baignoire Balnéo est interdite **entre 22h30 et 08h00 du matin.** Déroger à ce contrat entraînerait un départ immédiat du (ou des) locataires, sans préavis et sans remise du dépôt de garantie par le propriétaire.

**La présence d'animaux est interdite** dans la location.

L'intérieur du logement est **non-fumeur.** Tout manquement à cette règle pourrait engager la responsabilité du client contrevenant, et notamment sa responsabilité en cas d'accident ou d'incendie.

L'**utilisation d'internet** par le locataire est soumise à la législation française en vigueur et restera de la responsabilité du locataire s'il déroge à cette législation.

Le non-respect des règles de l'occupation de l'appartement peut entraîner des pénalités déduites sur le montant de la caution :

- **En cas d'occupation supérieure à 2 personnes dans l'appartement, il sera déduit de la caution 250€ par personne.**
- **En cas de nuisances sonores excessives et avérées ayant pu perturber la tranquillité du voisinage, 150€ seront prélevés sur la caution.**
- **Fumer à l'intérieur de l'appartement est interdit : dans le cas contraire, une pénalité de 200€ sera déduite sur la caution.**

## **Nettoyage – Fin de séjour**

Le locataire s'engage à laisser l'appartement propre et rangé à son départ.

**Le locataire s'engage avant son départ à:**

- **Nettoyer les éléments du coin cuisine** (évier, réfrigérateur, four...)
- **Nettoyer et ranger la vaisselle**
- **Laisser l'appartement propre**

A défaut, le locataire est informé que le coût d'intervention de ménage supplémentaire pourra être déduit du montant de la caution (montant 30€).

## **Responsabilité et Assurance**

La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas de vols ou dégradations d'effets personnels dans l'appartement, y compris dans les locaux communs et autres dépendances. L'appartement est assuré en tant qu'appartement meublé en location saisonnière. Le locataire reconnaît toutefois disposer d'une assurance personnelle responsabilité civile avec clause villégiature.

- **Les personnes souffrant de troubles du cœur, de pression artérielle importante, ou enceinte, ne doivent pas utiliser le bain à pressions et le sauna.**

Le propriétaire décline toutes responsabilités en cas de non-respect à ces règles.

## **Protection des données**

Conformément à la loi du 07 août 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, sur la protection des données de caractère personnel, le propriétaire informe les locataires que les données de caractère personnel qui sont fournies serviront uniquement pour la prestation demandée. Seuls les employés et fournisseurs qui doivent connaître ces données afin de fournir la meilleure prestation à ses clients y auront accès. Dans tous les cas, les locataires peuvent exercer leur droit d'accès, opposition, rectification et annulation prévus dans la loi mentionnée.